



04 bis, boulevard de la Marne
59420 MOUVAUX
N° d'agrément : 1118
N° de siret : 33422089400011



OUVERTURE DU BUREAU:

NOUS RECEVONS
SUR RDV UNIQUEMENT

LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
de 17H00 à 18H30

Le bureau est fermé le mardi,
le jeudi et le week-end.

PRISE DE RENDEZ-VOUS & RENSEIGNEMENTS:

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7H00 À 11H30
ET
DE 15H00 À 18H30

par téléphone
(appel/sms) au:
06.62.58.18.17

ou par e-mail à l'adresse:
jean-marc.latour2@wanadoo.fr

RETROUVEZ TOUTES
LES INFORMATIONS
&
LES ANNONCES
IMPORTANTES
SUR:

WWW.AUTO-ÉCOLE-LATOURLATOUR.FR

AUTO-ÉCOLE LATOUR Jean-Marc

Vous venez de vous inscrire dans notre établissement et nous vous en remercions. Ceci est le règlement intérieur de votre auto-école:

- **Votre inscription à l'auto-école est valable 6 mois pour le code, 1 an pour la conduite. Au-delà, le contrat sera renégocié.**
- Le paiement de la leçon de conduire se fait **obligatoirement et directement** à Monsieur LATOUR après votre installation dans le véhicule.
- Les rendez-vous pédagogiques sont à **régler préalablement au bureau.** Vous recevrez la date et l'heure de conduite à la suite de ce règlement.
- Examen pratique à partir de **17 ans pour les AAC** (après 1 an de conduite) et à partir de **17 ans pour les permis B.**
- Examen code à partir de **15 ans pour les AAC, 16 ans pour les B.**
- L'examen code est **valable 5 ans ou 5 examens pratiques.**
- **1 leçon de conduite (d'environ 50 minutes) par semaine** (ou plus selon disponibilités de journée).
- **Aucune annulation sur répondeur.**
- **Pour les annulations de leçons, nous prévenir impérativement 48 heures à l'avance** (jours ouvrables). Au-delà de trois absences injustifiées aux leçons de conduite, nous nous réservons le droit de mettre fin au contrat d'apprentissage et de vous rendre votre dossier.
- **Pour les annulations d'examen, le délai est de 8 jours à l'avance.** Sans motif valable passé ce délai, vous risquez une pénalité de 40 jours pour obtenir une nouvelle date d'examen.
- **Ayez accès à votre livret numérique (Kopilote) à chaque leçon de conduite.**
Vous recevez vos identifiants par e-mail le jour de votre inscription, ils sont à conserver. Veillez à avoir avec vous votre smartphone chargé et connecté à Kopilote (l'application ou siteweb).
- Pendant les leçons de conduite, vous disposez d'une assurance personnelle complémentaire.
- Pendant l'examen pratique, vous êtes responsable du véhicule. Les dégâts éventuels seront à votre charge, dans la limite de notre franchise d'assurance.
- Le délai de présentation à la suite d'un ajournement à l'examen pratique est inversement proportionnel au nombre de points obtenus.
- **Toute agression, même verbale, de la part d'un élève ou d'un de ses proches aura pour conséquence la restitution du dossier et la rupture du contrat d'apprentissage.**

Contactez par SMS Monsieur LATOUR, votre moniteur, afin d'établir le nombre de leçons de conduite vous étant nécessaire pour une représentation à l'examen pratique.

Rendez-vous pour les leçons de conduite à l'angle du boulevard Carnot et de l'avenue du Marechal Foch à Mouvaux

Merci de votre compréhension

Mouvaux le,
Signature élève

Signature auto-école
AUTO-ÉCOLE LATOUR Jean-Marc
4 bis, boulevard de la Marne
59420 MOUVAUX - N° AGR 118
Port: 06 62 58 18 17 pour les renseignements
06 62 57 18 17 pour les leçons
jean-marc.latour2@wanadoo.fr
Siret / Ape 334 220 894 00011/8553 Z
TVA intra / FR 78334220894


Auto-école
LATOUR

Afin de vous fournir de meilleurs services, merci de respecter les horaires spécifiés sur ce document.

POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE WEB:

www.auto-ecole-latour.fr

